

## CONSEIL COMMUNAL

Conformément à l'article 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le collège des bourgmestre et échevins invite les conseillers communaux de se réunir dans la salle du conseil communal de l'Hôtel de Ville, le 24 mai 2024 à 9.00 heures, afin de délibérer sur les points suivants :

### ORDRE DU JOUR

#### En séance publique :

1. **Correspondance et informations :**
  - 1.1. Informations au conseil communal
2. **Éducation et Enseignement :**
  - 2.1. Approbation de l'organisation scolaire provisoire et ses annexes pour 2024/2025
3. **Projets**
  - 3.1. Approbation du projet stand de tir
4. **Urbanisme**
  - 4.1. Approbation d'un projet de morcellement
5. **Contrats et conventions**
  - 5.1. Approbation de plusieurs contrats de maintenance et d'entretien
6. **Finances communales :**
  - 6.1. Fixation du taux de l'impôt foncier pour l'année 2025
  - 6.2. Fixation de l'impôt commercial pour l'année 2025
  - 6.3. Approbation du décompte éclairage LED au terrain de football
  - 6.4. Etat des restants
7. **Questions au collège échevinal**

#### En séance à huis clos :

8. **Enseignement fondamental**
  - 8.1. Proposition de réaffectation dans le cadre de la 1ère liste des postes d'instituteur et d'éducateur vacants concernant l'année scolaire 2024/2025
9. **Personnel communal**
  - 9.1. Approbation d'un nouveau fonctionnaire communal
  - 9.2. Approbation d'une démission d'un fonctionnaire communal
  - 9.3. Approbation de différentes indemnités

Rumelange, le 17 mai 2024.

Le président,  
Henri HAINE



Le collège des bourgmestre et échevins,



le secrétaire communal,  
Jérôme WINCKEL

